

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 octobre 2010

DELIBERATION n°2010-070

Nombre de membres au Conseil municipal :	29
en exercice :	29
qui ont pris part à la délibération :	26
Date de convocation : 28 septembre 2010	

L'an deux mille dix, le 4 octobre à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent(e)s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Joaquin TORRES, Pierre TERRAES, Yves PICHON, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER-DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA Isabelle GULGLIELMO, Chantal BREBION, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : M Frédéric CALVO qui a donné pouvoir à M Luc MOREAU, Mlle Sophie FAUCON-BIGUET qui a donné pouvoir à Mme Annick GAILLARD, Mme Maud BLANCHARD qui a donné pouvoir à M André CONVERT.

Absente : Mme Catherine LE BAS, Mme Houria LATRECHE, M Jérôme MAGNIN.

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Stéphanie COLPIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Mireille PERINEL

Objet : **FINANCES - BUDGET COMMUNE 2010 -**

DECISION MODIFICATIVE n°2

Mme Mireille PERINEL explique qu'il convient de voter une décision modificative concernant le budget principal, en raison de nouveaux éléments, de façon à régulariser différents comptes en investissement et en fonctionnement.

Le rapporteur entendu,

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- ADOPTE la décision modificative n°2 du budget PRINCIPAL 2010 où les comptes s'équilibrent comme le montre le document ci-annexé.

VOTE : Pour : 21

Abstentions : (5 : Mmes et MM CONVERT, TOURATIER, BRUEL, LOMBARD et BLANCHARD)

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 5 octobre 2010

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture le
et sa publication le

Le Maire

Yannik OLLIVIER